



TC/40/7

ORIGINAL : anglais

DATE : 22 décembre 2003

UNION INTERNATIONALE POUR LA PROTECTION DES OBTENTIONS VÉGÉTALES
GENÈVE

COMITÉ TECHNIQUE

Quarantième session
Genève, 29 - 31 mars 2004

PUBLICATION DES DESCRIPTIONS VARIÉTALES

Document établi par le Bureau de l'Union

1. Le projet relatif à la publication des descriptions variétales (voir l'annexe du document TC/38/10) comporte deux volets principaux. Tout d'abord, il établit la nécessité d'une étude type afin de rechercher et de formuler avec toute l'efficacité voulue des solutions aux questions techniques que soulèvent l'élaboration et la publication éventuelles des descriptions variétales, au niveau international. Ensuite, il souligne que le Comité administratif et juridique (CAJ) doit résoudre d'importantes questions juridiques, administratives et financières avant d'envisager la mise en place d'un système international de publication des descriptions variétales. En ce qui concerne l'étude type, il est proposé d'inviter le Comité technique (TC) et ses groupes de travail techniques à traiter les aspects techniques, tandis que le Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales (WG-PVD) serait invité à mettre au point une "publication test" des descriptions variétales normalisées figurant dans l'étude type.

2. À sa trente-neuvième session, tenue à Genève du 7 au 9 avril 2003, le TC a décidé que l'étude type serait fondée sur le pommier, l'orge, le chou chinois, la laitue, le pétunia, la pomme de terre et le fraisier. Il a aussi pris note de la proposition du WG-PVD de réaliser une étude sur le rosier et a décidé qu'il convenait de n'inclure qu'un type de rosier dans l'étude et que cette question devrait faire l'objet d'un examen plus approfondi par le Groupe de travail technique sur les plantes ornementales et les arbres forestiers (TWO).

3. Dans un premier temps pour cette étude type, le comité a décidé que les coordinateurs devraient, en collaboration avec le Bureau de l'Union, obtenir des listes de variétés et recenser

les variétés qui apparaissent dans les listes de plus d'un pays. Il faudrait ensuite rechercher les descriptions d'un nombre suffisant de variétés pour les comparer. Les descriptions devraient être conformes aux caractères de la dernière version des principes directeurs d'examen de l'UPOV et le lieu d'origine des descriptions devrait être clairement indiqué. Il a été convenu que le délégué du Danemark établirait, en collaboration avec le Bureau, des recommandations initiales à l'intention des coordinateurs pour les aider à planifier et à mener l'étude.

4. Le présent document a pour objet de rendre compte de l'état d'avancement de l'étude type et de l'examen des questions juridiques, administratives et financières par le CAJ. Il donne en outre des informations sur la prochaine session du WG-PVD.

Étude type

5. En ce qui concerne la possibilité d'une étude type sur le rosier, le TWO a confirmé que les pays réalisant des examens DHS sur cette plante sont trop peu nombreux pour que l'étude soit probante. En lieu et place, il a proposé qu'une étude soit menée sur *Alstroemeria*, avec M. Joost Barendrecht (Pays-Bas) comme coordinateur et les pays qui se sont déclarés intéressés lors de la réunion, à savoir le Canada, le Japon et les Pays-Bas. D'autres pays seraient invités à participer.

6. Le Groupe de travail sur les systèmes d'automatisation et les programmes d'ordinateur (TWC) a établi, en collaboration avec M. Gerhard Deneken (Danemark), les directives initiales ci-après à l'intention des coordinateurs des études types :

a) autant que possible, l'étude devra porter sur tous les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV;

b) il faudra demander aux fournisseurs de descriptions variétales de présenter leurs descriptions "officielles" des variétés concernées, c'est-à-dire les descriptions résultant des examens DHS. Le TWC a fait observer à cet égard que la description pourra avoir été révisée entre-temps et estimé que si les modifications n'étaient pas prises en considération dans la comparaison des descriptions variétales, les objectifs du projet ne pourraient être atteints;

c) si des administrations souhaitent communiquer des descriptions variétales qui ne sont pas "officielles", notamment en ce qui concerne les variétés acquises pour leurs collections de référence, la description à fournir devra être celle qui a été établie à la fin du premier cycle complet d'examens dans lequel figurait la variété;

d) il faudra demander aux participants d'indiquer les principes directeurs d'examen de l'UPOV sur lesquels repose la description; et

e) il faudra demander aux participants d'indiquer la dénomination de la variété, la référence de l'obtenteur et le nom de l'obtenteur et du déposant pour chacune des variétés afin de déterminer, dans la mesure du possible, si les variétés sont les mêmes ou non.

7. Le TWC est convenu que son président préparera, après avoir consulté les membres du groupe de travail technique, des directives sur la manière de présenter les différences de niveaux d'expression entre les descriptions d'une même variété.

8. Le Groupe de travail technique sur les plantes agricoles (TWA) a pris note de la proposition de l'expert français selon laquelle le logiciel GAÏA pourrait s'avérer utile pour comparer les descriptions dans cette étude.

9. Le tableau ci-après résume les informations sur les listes de variétés disponibles aux fins de l'étude et précise le nombre de variétés sur lequel les études types se fonderont. Il indique aussi que les études porteront sur plus de 500 variétés et feront participer au moins 30 membres de l'Union, l'Office communautaire des variétés végétales (OCVV) et la Fédération internationale des semences (ISF). D'autres renseignements sur les diverses études types sont présentés à la suite du tableau.

<u>Espèce / plante cultivée</u>	<u>TWP proposant l'espèce ou la plante (coordinateur)</u>	<u>Participants (parties intéressées qui n'ont pas fourni de liste)</u>	<u>Résumé des listes</u>	<u>Récapitulation des variétés sur lesquelles l'étude type sera fondée</u>
<i>Alstroemeria</i>	TWO (NL)	(CA, JP, NL)	Demande de listes envoyée en décembre 2003	
Chou chinois	TWV (JP)	DE, JP, KR, NL, PL (CN, OCVV, ISF)	3 sources : 2 variétés 2 sources : 23 variétés 1 source : 197 variétés	2 variétés 3 sources 23 variétés 2 sources Total : 25 variétés
Fraisier	TWF (IL)	AR, CA, HU, IL, NZ, OCVV (DE, ES, FR, KE, ZA)	>1 source : 170 variétés	10 variétés
Laitue	TWV (NL)	CZ, DE, FR, HU, NL, PL, ES (OCVV, ISF)	6 sources : 1 variété 5 sources : 8 variétés 4 sources : 20 variétés 3 sources : 75 variétés 2 sources : 381 variétés 1 source : 1362 variétés	1 variété 6 sources 8 variétés 5 sources 20 variétés 4 sources 75 variétés 3 sources 28 variétés 2 sources Total : 132 variétés
Orge	TWA (DK)	AR, CA, CL, CZ, DE, DK, EE, ES, FI, FR, GB, HR, HU, NL, NZ, RO, RU, SE, ZA		Parties intéressées invitées à contribuer aux descriptions de toutes les variétés.
Pétunia	TWO (DE)	DE, CA, NZ (AU, IL, JP, MX, KR, OCVV)		8 variétés
Pomme de terre	TWA (NL/ OCVV)	CA, CZ, DE, IL, NL, ZA (AT, CL, EE, GB, NZ, OCVV)	6 sources : 2 variétés 5 sources : 3 variétés 4 sources : 24 variétés 3 sources : 82 variétés 2 sources : 215 variétés	2 variétés 6 sources 3 variétés 5 sources 24 variétés 4 sources 82 variétés 3 sources 215 variétés 2 sources Total : 326 variétés (variétés supplémentaires ultérieurement)
Pommier	TWF (GB)	BE, CA, CZ, DE, GB, HU, LV, NL, NZ, OCVV (AR, FR, ZA)	6 sources : 1 variété 4 sources : 8 variétés 3 sources : 19 variétés 2 sources : 55 variétés	1 variété 6 sources 2 variétés 4 sources 5 variétés 3 sources 2 variétés 2 sources Total : 10 variétés

Pommier

Le Groupe de travail technique sur les plantes fruitières (TWF) a suivi la proposition de la coordonnatrice, Mme Alison Lean (Royaume-Uni), tendant à ce que l'étude porte sur 10 variétés et utilise tous les caractères figurant dans les principes directeurs d'examen du pommier. Les variétés choisies sont les suivantes : Caudle, Hidala, Honeycrisp, Jonagored, Lena, Lochbuie Red Braeburn, Pinova, Scigold, Sciros et Tenroy. Le TWF s'est félicité du choix de ces variétés, notant que cela représentait une bonne répartition entre les variétés à plantules et les variétés à mutation. Étant donné que les variétés peuvent être désignées sous des noms différents selon les pays, il a été décidé que les demandes de descriptions devront aussi indiquer d'autres noms de la variété afin d'obtenir autant de descriptions que possible d'une même variété. Il a aussi été convenu que toutes les parties intéressées devaient être invitées à communiquer des descriptions, y compris celles qui n'avaient pas précisé au début qu'elles disposaient de descriptions pour les variétés concernées, dès lors qu'elles pouvaient connaître la variété sous un autre nom. Les parties intéressées doivent également être encouragées à soumettre des descriptions de variétés autres que les descriptions officielles et les descriptions établies selon différentes versions des principes directeurs d'examen seront les bienvenues. Il a été noté que les participants disposeront, dans les descriptions, d'une colonne pour indiquer quel est le statut des descriptions variétales fournies, c'est-à-dire s'il s'agit de descriptions officielles ou non. L'expert d'Afrique du Sud a demandé à être ajouté à la liste des parties intéressées.

Orge

Le TWA a suivi la proposition du coordinateur, M. Gerhard Deneken (Danemark), tendant à ce que l'étude pour l'orge couvre tous les types d'orge et pas seulement l'orge de printemps. Afin d'étudier autant que possible la variation à l'intérieur des variétés et entre les variétés, il a été décidé que le Bureau de l'Union diffusera une demande de descriptions pour toutes les variétés disponibles. Les pays pourront indiquer les variétés pour lesquelles ils ont déjà fourni des données dans le cadre de la précédente étude mentionnée dans le document TWA/29/19 et celles pour lesquelles ils ne souhaitent pas donner d'autres informations.

Chou chinois

M. Mitsuo Yuasa (Japon), coordinateur pour le chou chinois, a indiqué qu'il avait reçu des listes de variétés de l'Allemagne (14 variétés), des Pays-Bas (88), de la Pologne (20) et de la République de Corée (60). M. Yuasa a précisé que, outre les variétés décrites au Japon, deux variétés figurent dans les listes de trois pays, 23 variétés dans les listes de deux pays et les 197 variétés restantes seulement dans la liste d'un pays. Le Groupe de travail technique sur les plantes potagères (TWV) est convenu que l'étude devra porter sur la totalité des 25 variétés figurant dans les listes d'au moins deux pays et être fondée sur tous les caractères décrits dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV.

Laitue

M. Kees van Ettehoven (Pays-Bas), coordinateur pour la laitue, a indiqué qu'il avait reçu des listes de l'Allemagne (132), de l'Espagne (93), de la France (437), de la Hongrie (68), des Pays-Bas (droits d'obteneur : 350; liste nationale : 1146), de la Pologne (120) et de la République tchèque (132 variétés). Le TWV a décidé que l'étude devait porter sur la totalité des 104 variétés indiquées par au moins trois participants et que 28 variétés supplémentaires seraient sélectionnées parmi celles figurant dans les listes de deux participants afin de veiller à la

participation de tous les intéressés. Il est aussi convenu que l'étude devait être fondée sur tous les caractères décrits dans les principes directeurs d'examen de l'UPOV.

Pétunia

Le TWO a reçu de Mme Andrea Menne (Allemagne), coordonnatrice pour le pétunia, un rapport verbal sur la première phase du projet dont les résultats sont présentés à l'annexe de ce document. La première phase de l'étude type était fondée sur les caractères figurant dans le questionnaire technique des principes directeurs d'examen du pétunia. Il a été fait état d'un haut degré d'harmonisation dans les descriptions variétales pour les caractères sélectionnés malgré le fait que les variétés ont été décrites avant l'établissement des principes directeurs d'examen. Pour la deuxième phase de l'étude, le TWO a décidé de demander des descriptions pour les mêmes variétés et caractères (y compris des photographies couleur) d'autres pays, à savoir Israël, le Japon et le Mexique. D'autres pays seront invités à participer. Dans la demande de descriptions, les participants seront aussi invités à donner des informations sur le milieu de culture des variétés. On s'intéressera aussi à la présentation des niveaux d'expression des caractères de couleur sous forme de groupes de couleurs, outre les références au code RHS.

Pomme de terre

Des listes de variétés ont été reçues des pays suivants : Afrique du Sud (50 variétés), Allemagne (190), Canada (61), Israël (22), Pays-Bas (298) et République tchèque (179). Le TWA a suivi la proposition des coordinateurs, M. Henk Bonthuis (Pays-Bas) et Mme Anne Weitz (OCVV), selon laquelle le délai accordé aux autres parties intéressées pour remettre leurs listes de variétés devrait être prolongé jusqu'au 1^{er} décembre 2003. Il a été noté que l'étude type devait porter sur les 326 variétés mentionnées dans plus d'une liste des parties intéressées ayant déjà soumis leurs listes, et sur les variétés qui auront été fournies par d'autres parties intéressées avant le 1^{er} décembre 2003. Le TWA a été informé que le programme consistait à demander aux parties intéressées d'indiquer pour chaque variété : la dénomination de la variété, la référence de l'obteneur, la description complète, les principes directeurs d'examen utilisés pour la description, l'année et le lieu de la description, l'indication selon laquelle une description variétale officielle a été utilisée pour l'octroi du droit d'obteneur ou pour l'établissement de la liste, ou encore pour une collection de référence.

L'étude comprendra une analyse du degré de variation (écarts types) entre les descriptions variétales et des différences entre les descriptions de variétés voisines et entre les descriptions de variétés différentes en fonction de divers critères de groupement. À titre d'exemple : la variation pourra être décrite et analysée en fonction des différences régionales, par groupe de caractères, par groupe de variétés, etc. Les variétés et les caractères pourront aussi être classés en fonction de la stabilité de la description. Des indices de similitude (compte tenu de la variation en question) pourront être établis pour décrire l'écart morphologique entre les variétés pour des caractères pertinents. Cette étude devra être réalisée au cours du premier semestre 2004.

Fraisier

Le TWF a décidé que le coordinateur, M. Baruch Bar-Tel (Israël), diffuserait parmi les membres du groupe de travail technique, avant la fin du mois d'octobre 2003, une liste de toutes les variétés figurant sur la liste d'au moins un pays, ainsi qu'une liste de 10 variétés

proposées pour l'étude, assortie d'une demande d'observations. La liste des 10 variétés serait ensuite arrêtée sur la base des observations reçues et le Bureau adresserait une demande de descriptions à toutes les parties intéressées. L'expert sud-africain a demandé à être ajouté à la liste des parties intéressées. L'expert français a indiqué que le coordinateur pourra obtenir des descriptions de variétés de fraisier établies par la France, sur un CD-ROM consacré aux descriptions de variétés potagères.

Questions administratives, juridiques et financières

10. À sa quarante-huitième session, tenue à Genève les 20 et 21 octobre 2003, le CAJ a examiné les résultats d'un questionnaire relatif aux questions administratives, juridiques et financières, faisant l'objet du document CAJ/47/3. Il a reconnu que les points indiqués dans les paragraphes 7, 8 et 11 du document en question devront être pris en considération par le WG-PVD.

Groupe de travail ad hoc sur la publication des descriptions variétales (WG-PVD)

11. Une réunion du WG-PVD a été organisée pour le 31 mars 2004. Les points à examiner au cours de cette réunion sont les suivants :

- a) Étude type (document TC/40/7 et rapport verbal sur les débats du TC)
- b) Considérations administratives, juridiques et financières (paragraphes 7, 8 et 11 du document CAJ/47/3)
- c) Programme de travail (annexe du document TC/38/10 : Projet concernant la publication des descriptions variétales).

12. *Le TC est invité à :*

- a) *marquer son accord sur une étude type relative à Alstroemeria;*
- b) *faire des observations sur les directives initiales données aux coordinateurs des études types, qui figurent dans le paragraphe 6 ci-dessus;*
- c) *prendre note des informations sur les diverses études types, données au paragraphe 9 ci-dessus, et à faire des observations y relatives, et*
- d) *prendre note des faits nouveaux intervenus au sein du CAJ et du WG-PVD.*

[L'annexe suit]

ANNEXE

ÉTUDE TYPE SUR LE PÉTUNIA : DONNÉES RELATIVES AUX DESCRIPTIONS VARIÉTALES

Nombre de caractères conformément à TG/PETUNI(proj.2)

Variété	Pays	Année d'examen	Car. 9 Feuille : panachure	Car. 18 Fleur : type	Car. 19 Fleur : diamètre	Car. 22 Lobe de la corolle : nombre de couleurs sur la face supérieure	Car. 23 Lobe de la corolle : couleur principale de la face supérieure	Car. 27 Lobe de la corolle : netteté des nervures sur la face supérieure	Car. 30 Tube de la corolle : couleur principale de la face inférieure
Shihi Brilliant (Revolution Brilliant Pink)	DE	1994	1	1	6	1	RHS 74A (1986)	6	RHS 79C (1986)
	CA	2000	1	1	7	1	RHS 74A-B (1986)	7	RHS 79D (1986)
	NZ	VCK	1	1	7	1	RHS N74A (2001)	6	RHS N186A (2001)
Kesupite (Revolution White; Surfinia White)	DE	1995	1	1	4	1	RHS 155C (1986)	3	RHS 150C (1986)
	CA	2000	1	1	6	1	RHS 155D (1986)	3	RHS 155D (1986)
	NZ	1993/94	1	1	4	1	RHS 155C (1986)	2	RHS 155D (1986)
Sunsolos (Revolution Blue Vein; Surfinia Blue Vein)	DE	1994	1	1	2	1	RHS 69D (1986)	7	RHS 79D (1986)
	CA	2000	1	1	4	1	RHS 84B fading to 69D (1986)	7	RHS 88C-D (1986)
	NZ	1993/94	1	1	3	1	RHS 87D (1986)	7	RHS 83A (1986)

TC/40/7
Annexe, page 2

Variété	Pays	Année d'examen	Car. 9 Feuille : panachure	Car. 18 Fleur : type	Car. 19 Fleur : diamètre	Car. 22 Lobe de la corolle : nombre de couleurs sur la face supérieure	Car. 23 Lobe de la corolle : couleur principale de la face supérieure	Car. 27 Lobe de la corolle : netteté des nervures sur la face supérieure	Car. 30 Tube de la corolle : couleur principale de la face inférieure
Marrose (Surfinia Hot Pink)	DE	1994	1	1	6	1	RHS 66B (1986)	9	RHS 75A (1986)
	CA	2000	1	1	6	1	RHS 68A (1986)	9	RHS 78 C (1986)
Kerpril (Priscilla)	DE	1998	1	2	5	1	RHS 86A (1995)	8	RHS 87A (1995)
	CA	1999	1	2	5	1	RHS 87A fading to 85A (1986)	7	RHS 86A (1986)
	NZ	1998/99	1	2	5	1	RHS 80A (1995)	7	RHS 79A (1995)
Silk Road	DE	1998	1	2	2	1	RHS 155B (1995)	1	RHS 155A (1995)
	CA	2003							
	NZ	1998/99	1	2	4	1	RHS 155B (1995)	3	RHS 155B (1995)
Limelight	DE	1998	9	1	3	1	RHS 74A (1995)	3	RHS 79A (1995)
	CA	2000	9	1	3	1	RHS 74A (1986)	3	RHS 84A (1986)
Brevt (Evita)	DE	1998	1	1	3	2	RHS 83A (1995)	5	RHS 84A (1995)
	NZ	2000/01	1	1	5	2	RHS 83A (1995)	4	RHS 79A (1995)

ÉTUDE TYPE SUR LE PÉTUNIA: PHOTOGRAPHIES DES VARIÉTÉS



Shihi Brilliant (Revolution Brilliant Pink)



Kesupite (Revolution White)



Sunsolos (Revolution Blue Vein)



Marrose (Surfinia Hot Pink)



Kerpril (Priscilla)



Silk Road



Limelight



Brevt (Evita)